

POSTULAT URGENT

Auteur Olivier Turin, AdG/LA, Marcel Gaspoz, PDCC, Eric Jacquod, UDC, et Jasmine Ballay (suppl.), PLR
Objet La forêt nous a protégés cet hiver, à nous de la remettre en état
Date 05.03.2018
Numéro 5.0309

Actualité de l'événement

Dégâts aux forêts dus aux intempéries, à traiter cette année

Imprévisibilité

Intempéries de cet hiver

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Nécessité de traiter sans tarder, alors que le financement des mesures n'est pas assuré

Cet hiver a été difficile pour les infrastructures et la nature. Les fortes chutes de neige, les avalanches et les fortes pluies ont créé beaucoup de dégâts. A cela se sont ajoutées les tempêtes Eleanor/Burglind et Evi.

La forêt valaisanne a souffert de ces événements successifs. Les dégâts ne sont pas encore totalement connus, car maints endroits sont encore inaccessibles, mais les chiffres récoltés sur le terrain font état de 60'000m³ de bois à terre. Cela représente plus de la moitié de la quantité habituellement récoltée annuellement dans le canton. Il est à noter qu'il s'agit essentiellement de dégâts épars.

Il existe une ligne budgétaire pour les dégâts aux forêts, mais comme une telle ampleur de dégâts ne peut être prévue à l'avance, les moyens à disposition sont insuffisants. Les professionnels de la forêt se souviennent encore du dernier épisode de tempête avec des dégâts plus localisés qui faute de moyens n'ont pu être complètement traités, avec comme conséquence une forte prolifération du bostryche.

Nous vous rappelons que cette forêt assure notre protection. En maints endroits, cet hiver, elle a empêché les avalanches et protégé nos habitations. A nous maintenant de panser ses plaies et la remettre en état pour qu'elle nous protège aussi à l'avenir. C'est un investissement qui en vaut la peine et qui reste moins onéreux que les ouvrages techniques.

Etant donné qu'il s'agit de dégâts épars, il n'est pas possible de les traiter entièrement dans le cadre du programme de soins aux forêts protectrices.

Pour l'ensemble des 60'000 m³, basé sur l'estimatif des gardes forestiers, l'estimatif des coûts supplémentaires de monte à 3 millions. Ce montant se base sur un coût estimé de 200.-/m³ auquel il faut déduire:

- La neutralisation du bois laissé sur place (écorçage du bois) et l'évacuation et la vente de bois (env. 100.-/m³);
- l'utilisation d'une partie du budget «forêts protectrices (1 million), l'utilisation du budget «dangers naturels» (budget courant, 1.1 million), ainsi qu'un reliquat 2017 "dangers naturels" (1 million);
- une partie laissée en forêt (abandonné) car ce sont des feuillus non-concernés par le bostryche.

En somme, le fonds additionnel nécessaire se monte à 3 millions.

Conclusion

Le rôle protecteur des forêts doit être pérennisé.

Comme on ne peut pas miser sur une météo clémente qui empêcherait le bostryche de proliférer, ni sur des reliquats du budget «dangers naturels» pour espérer un financement de ces mesures exceptionnelles, nous demandons un crédit additionnel de Frs. 3 millions pour remettre en état notre forêt afin qu'elle nous protège aussi à l'avenir.